



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 JUILLET 2020**

N°2020/28

**OBJET :
AUTORISATION AU MAIRE DE VENDRE UNE MICRO STATION**

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 15 juillet 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes dans la salle des fêtes de chavagnac sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,
Étaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Marc SIMONNEAUX, Evelyne PETIT, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Alexis HONGRE

Étaient absents : Maurice PERRAULT (donne pouvoir à Eric CUENOT), Michel RICHARD (donne pouvoir à Evelyne PETIT), Valérie DURAND (donne pouvoir à Damien GUIBOUT), Frédéric LHERM (donne pouvoir à Alexis HONGRE).

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS :

VOTANTS : 11

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal (ancienne agence postale) situé au 4bis rue St Jacques a été raccordé à l'assainissement collectif. De ce fait la commune a récupéré la micro station de la marque TRICEL, qui avait été achetée par la commune en 2016.

Monsieur Le Maire précise que la micro station complétée d'un Kit déportation compresseur maxi 10ml et d'une armoire électrique a été proposée à la vente pour le prix de 2 500€ en l'état.

Un Davronais, étant intéressé par cette micro station, une proposition de vente en 2 exemplaires va lui être présentée. Cette proposition sera signée par les deux parties.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal donnant au Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de l'assemblée communale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants

DONNE délégation à Monsieur Le Maire, pour vendre la micro station complétée d'un Kit déportation compresseur maxi 10ml et d'une armoire électrique,

AUTORISE le Maire à signer tous documents correspondant à cette vente

DIT que cette recette sera portée sur le Budget Primitif 2020

Le Maire


Damien GUIBOUT

copie transmise au :

- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la collectivité